

LE PETIT JOURNAL DE LA VALLA

Bulletin d'information municipal

Site : [Http://www.la-valla-en-gier.fr](http://www.la-valla-en-gier.fr)

N° 77
SEPTEMBRE 2020

LE MOT DU MAIRE

Nous voici en septembre et c'est la reprise pour la plupart d'entre nous. Reprise du travail, des études pour nos jeunes et des activités.

J'espère que, malgré les contraintes imposées par le coronavirus, chacun d'entre vous a pu profiter des vacances d'été et se déplacer dans notre belle France, voire peut être à l'étranger.

La situation sanitaire mondiale est loin d'être parfaite. La COVID 19 est toujours présente, voire en recrudescence. Certaines villes ont rendu le port du masque obligatoire, même à l'extérieur. A La Valla, je ne l'impose pas pour l'instant mais j'invite la population à être vigilante et à bien respecter les consignes de sécurité, notamment dans les commerces.

Cela m'amène à remercier nos commerçants vallauds qui se sont adaptés à la situation afin de nous servir au mieux. Je profite de l'occasion pour souhaiter une bonne retraite à Christiane et Gilles VAUDOIRE qui quittent le Café de La Poste après de nombreuses années d'activité. De plus, ils avaient accepté de prendre en charge le relais Poste pour le bien être des Vallauds. Qu'ils soient remerciés d'avoir maintenu le dernier café du village.

Notre épicière, Sylvie HERVIER, reprend donc le bar conjointement avec l'épicerie.

Toutes ses activités seront regroupées en un même lieu ce qui est bien pour elle mais aussi pour les clients. Je la remercie pour cette reprise et lui souhaite pleine réussite.

Il est important pour une commune rurale de maintenir les derniers commerces et de surcroît un café. C'est un lieu de rencontre pour ceux qui sont dans la solitude mais aussi de convivialité et de point de rattachement pour la jeunesse. Merci à tous nos commerçants, artisans, agriculteurs...qui font que notre collectivité vit bien, malgré l'éloignement de la ville centre.

Cet été, nous connaissons une sécheresse presque sans précédent. Je recommande la plus grande prudence afin d'éviter le risque incendie qui pourrait être catastrophique sur le territoire de notre commune. Je déplore les deux incendies provoqués par des baigneurs sur

le barrage de Soulage. Malgré les interdictions, les lois de la République et les arrêtés des Maires et des Préfets sont bafoués !...

Je me suis rendu sur les lieux lors des deux épisodes, j'ai rencontré le Commissaire de police de Saint-Chamond et lui ai fait part de mon mécontentement concernant le manque de répression et de verbalisation (le 2^{ème} feu concernait la zone Police). De même, auprès du Major de la Gendarmerie de Saint-Paul en Jarez. J'ai également adressé un courrier au Vice-Président de Saint-Etienne Métropole en charge des barrages et alerté Hervé REYNAUD, Maire de Saint-Chamond sur mes craintes. Enfin ! une opération conjointe Police / Gendarmerie a été menée pour verbaliser les personnes en infraction...

Je vous livre, sans transition, une information : concernant l'immeuble Rocheclaine, l'aménageur doit déposer un permis de construire pour la transformation des locaux courant septembre. L'obtention du permis de construire devrait lui être accordée d'ici la fin de l'année.

Ensuite, la commune pourra passer la vente début 2021. Vers la fin du premier semestre 2021, les appartements devraient être proposés à la vente. La commune vous tiendra informés de l'évolution.

A toutes et tous, je souhaite une bonne reprise, prenez soin de vous et de ceux qui vous sont chers.

Votre Maire

Jean-Claude FLACHAT

MICRO CRÈCHE LA VALLA EN GIER

BÉBÉ ET COMPAGNIE - LA CLÉ DES CHAMPS

*Micro Crèche la Clé des Champs pour
bambins de 2 mois et demi à 3 ans, toute la
semaine, et de 4 ans à 6 ans les mercredis et
les vacances scolaires.*



Micro crèche Bébé et Compagnie- La Clé des Champs
2 bis rue du Frère François 42131 La Valla en Gier
Structure Eco citoyenne et Eco Responsable

Pour toute demande d'inscription ,
Nous contacter au 09/80/44/67/36 ou au 09/54/64/22/19 ou
09/82/32/07/98 ou à l'adresse bebecompagnie@laposte.net



Repas BIO quotidiens
Horaires flexibles de 7h30 à 18h30
Usage de Couches lavables
Places réservées aux entreprises
Structure réalisée avec le soutien de la commune de la Valla en Gier, de la Caf de St Etienne



*Structure Eco citoyenne et Eco Responsable
Pour toute demande d'inscription, vous
pouvez nous contacter au 09.80.44.67.36 de
7h à 18h30.*

Coordinatrice Bébé et Compagnie

Mme FERRARI Laetitia

Tel: 06-51-12-17-72

Bébé et Compagnie

5 rue de la Rive, 42400 St Chamond

09.54.64.22.19

bebecompagnie@laposte.net

Site web: www.bebe-et-compagnie.fr

COMITE DES FÊTES

Ces six derniers mois n'ont pas été très festifs pour notre comité, en particulier ce mois d'août. Il faut effectivement remonter jusqu'en 2002 pour voir un été sans fête.

Nous nous réjouissons pour notre assemblée générale d'avoir autant de manifestations, mais aucune ne s'est réalisée.

Pour la suite, nous comptons pouvoir organiser le marché de Noël, mais à ce jour, comme tout le monde, nous avançons avec prudence. Nous avons également une pensée pour tous les bénévoles, nous espérons vite vous retrouver.

L'équipe du comité

CHORALE L'ANDEOLAISE



Reprise le mardi 15 septembre à 20h, salle polyvalente si toutes les conditions sanitaires sont remplies.

Des précisions seront données ultérieurement.



Concert à la chapelle de Leytra 26 juin 2008

26 juin 2008, concert à la chapelle de Leytra avec comme chef de chœur Magali Mancuso.



Les choristes de l'Andéolaise

5 décembre 2009: Une partie des choristes de l'Andéolaise associés à ceux du Centre Musical Municipal de Roche la Molière pour le concert de la Sainte-Cécile Sainte-Barbe.

Pour tout renseignement complémentaire **contacter Jean-Paul Tardy au 04 77 20 01 75**

ÉCOLE NOTRE DAME DES VICTOIRES



ÉCOLE Notre-Dame des Victoires Rentrée des classes

C'est une rentrée particulière que nous avons vécue ce mardi 1^{er} septembre. Le virus continuant de circuler, nous avons dû adapter l'accueil des familles afin de respecter le protocole sanitaire et que la rentrée se déroule dans les meilleures conditions pour chacun.

Toute l'équipe éducative est heureuse de retrouver les 115 élèves de l'établissement et souhaite la bienvenue aux nouvelles familles. Nous avons également le plaisir d'accueillir deux nouvelles enseignantes : Mme Dufau, enseignante en GS et Mme Gagnat, qui complète la décharge de direction en CM1-CM2.

Les projets autour du développement durable (gestes écocitoyens, tri des déchets,

travail autour de la biodiversité, de la nature et de notre environnement) seront poursuivis cette année puisque tous n'ont pas pu être réalisés l'an dernier.

Pour être tenu informé des actualités de l'école, vous pouvez consulter le site Internet de l'établissement et télécharger l'application Illiwap sur votre smartphone.

Nous souhaitons que cette nouvelle année scolaire apporte joie et enthousiasme à chacun. Bien que nous ne sachions pas à quoi elle va ressembler, nous allons avancer tous ensemble avec confiance et détermination !

Mme C. Bissardon
Chef d'établissement

Renseignements : 04.77.20.08.49

Mail : ecole.valla@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.maristes-ndv42.com>

A F R

Vacances d'août:

Pour les vacances d'août et d'octobre, nous participons à un projet « c'est mon patrimoine ».

Notre objectif est de valoriser le parc du Pilat à travers les paysages, les villages, les espaces naturels, les savoirs faire et les produits du terroir.

Au mois d'août, nous avons mis l'accent sur la commune de la Valla en Gier avec des animations (du passé à aujourd'hui, création d'un chemin découverte...) et des rencontres (poterie, exploitation de la ferme des Aubracs, intervention musicale...).



Au mois d'août, nous avons mis l'accent sur la commune de la Valla en Gier avec des animations du passé à aujourd'hui, création d'un chemin découverte...



Rencontres poteries

Réunion tiers lieu

Une rencontre avec les habitants est mise en place le 5 octobre afin de créer ce lieu participatif en fonction des besoins, des envies, des attentes des Vallauds.

Au programme : des échanges, des réflexions sur le bâtiment, sur les activités mises en place, sur la gestion de ce lieu pour tous

Des infos seront transmises ultérieurement sur cette rencontre.

Drive des Vallauds

Dès la rentrée, le drive des vallauds aura lieu une fois tous les 15 jours les jeudis de 16h15/ 18h

Informations diverses

Assemblée générale de l'AFR : mercredi 18 novembre

Le centre ne proposera plus d'anniversaires.

Une nouvelle formule pour les GZZ (animation réservée aux plus de 9 ans) sera proposée à la rentrée.



Infos diverses transmises régulièrement sur le site de l'AFR la valla en gier et par illiwap (application gratuite pour téléphone).

<https://www.famillesrurales.org/la-valla-en-gier/>

INFORMATIONS SPORTIVES



L'équipe sport de l'AFR vous annonce la reprise des activités sportives à compter de la semaine du 07 septembre 2020 (sous conditions sanitaires favorables).

Retrouvez Clément pour les activités sportives des 4-10 ans le mardi de 17h à 19h.

Marion pour la zumba de 17h à 19h55 pour les enfants, et à 20h pour les adultes.

Infos sur le site de l'AFR et illiwap !!!
Bonne rentrée à tous !!!!!

L'équipe sportive.

<https://www.famillesrurales.org/la-valla-en-gier/>

TENNIS DE TABLE



Modification par rapport au « Petit Journal de La Valla de juin » :

Les inscriptions se feront uniquement par internet.

Pour les nouveaux adhérents contacter J-Paul Tardy au 04.77.20.01.75. En cas d'absence laisser un message.

Si les conditions sanitaires fédérales et administratives le permettent, la reprise aura lieu le mercredi 9 septembre à 18h. Toutefois elle ne concernera que les enfants du mercredi de la saison passée pour lesquels un tournoi avec récompense sera organisé.

Le premier entraînement pour le nouveau groupe aura lieu le **mercredi 16 septembre** toujours à 18h salle polyvalente et le **vendredi 18 septembre** pour les adultes.



Toute l'équipe réunie



GYMNASTIQUE FEMININE

GYM cardio/renforcement musculaire
Reprise des cours

Le mardi de 19h15 à 20h30

(Note : nouveaux horaires)

Salle polyvalente

Cours d'essais les Mardis 8 et 15 septembre

Venez essayer...

Rappel : Respecter les conditions sanitaires obligatoires

Pensez à apporter un certificat médical.

Pour plus d'informations

Isabelle : 06.32.06.17.45

IMPORTANT

RISQUE NUCLEAIRE

N'oubliez pas d'aller chercher vos pastilles d'iode à la pharmacie, munis du courrier reçu. Toutefois, si vous n'avez pas reçu de courrier, vous pouvez vous y rendre avec un justificatif de domicile.

Rappel : la pharmacie du Creux est habilitée à distribuer ces pastilles.

PLAN COMMUNAL DE SAUEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre d'accompagnement et de soutien de la population.

Ce document opérationnel est destiné à aider les services communaux dans le cadre d'un accident majeur sur le territoire de la commune.

Il vient d'être mis en place sur la commune, c'est pourquoi nous demandons à toute personne vulnérable, isolée, ou sans moyen de locomotion, de bien vouloir s'inscrire en mairie, sur place ou par téléphone.

RAPPEL : SYSTÈME D'ALERTE AUTOMATISÉ

La commune de La Valla-en-Gier adhère au système d'alerte automatisée mis en place par le Syndicat Intercommunal du Pays de Gier.

Ce service nous permettra de vous alerter en cas d'événements majeurs se produisant sur notre commune (alertes météo, problèmes sanitaires, etc. ...).

Si ce n'est pas déjà fait, pensez à vous inscrire en mairie pour être averti des événements majeurs.

BIBLIOTHÈQUE



L'accueil se fera en respectant les gestes barrières à savoir : lavage des mains à l'entrée et à la sortie de la bibliothèque, port du masque obligatoire pour le public à partir de 11 ans, présence limitée à 2 adultes ou 1 adulte avec 2 enfants.

Retour des livres à déposer dans la caisse prévue à cet effet.

Horaires d'ouverture : mardi de 16h à 18h, mercredi de 17h à 18h, vendredi de 19h à 20h, samedi de 10h à 11h.

Vous pouvez nous joindre
04.77.94.47.38. Ou 04.77.36.08.58
bibliothequelavallaengier@gmail.com

VIE PRATIQUE

ASSISTANTES MATERNELLES



ASSISTANTES MATERNELLES

Si vous cherchez un moyen de garde pour s'occuper de votre ou de vos enfants, n'oubliez pas que nous avons des assistantes maternelles agréées sur la commune.

Pour connaître leurs coordonnées et disponibilités, il vous suffit de contacter :

Mairie : ☎ 04.77.36.08.58

INFORMATIONS SECURITE

Les groupes de prévention de proximité sur WhatsApp deviennent une tendance incontournable en France. Les voisins s'associent dans un groupe WhatsApp et se préviennent mutuellement, ainsi que la police ou gendarmerie, quand ils remarquent une situation suspecte. Ils essaient ainsi de déjouer les manœuvres des cambrioleurs et de rendre leur quartier plus sûr.

Le fonctionnement du groupe de prévention de proximité sur WhatsApp

Dans l'application WhatsApp, via le groupe intitulé «ALERT LA VALLA EN GIER, les habitants du village s'informent mutuellement, ainsi que la

Gendarmerie, lorsqu'ils remarquent des situations alarmantes comme par exemple un cambriolage, un comportement suspect,... Ils luttent ainsi contre les effractions et la criminalité dans le village et ses alentours.

Un habitant du quartier qui voit quelque chose de suspect doit d'abord prévenir la Gendarmerie via le numéro 04 77 73 22 07. Ensuite et rapidement, il doit signaler la situation au groupe WhatsApp, afin que les personnes connectées étant chez elles puissent ouvrir l'œil ou sortir de chez elles si nécessaire.

Vous pouvez vous renseigner sur le site web <https://wabp.nl/> pour installer votre application sur votre téléphone ou contacter MR Romano F créateur du groupe Whatsapp à ce numéro 0601354585 qui vous intégrera au groupe et vous donnera toutes les informations utiles à son fonctionnement.

Directives claires de la Gendarmerie / Police

Comme les habitants doivent d'abord appeler la Gendarmerie, cela permet d'éviter de semer la panique inutilement. Seules les informations utiles sont postées dans le groupe WhatsApp. La gendarmerie donne des directives claires pour éviter que les citoyens n'interviennent eux-mêmes et n'assument leurs tâches.

Des résultats positifs

Le phénomène nous vient des Pays-Bas, où les groupes WhatsApp contre les cambriolages sont déjà bien intégrés. Plus de 5 000 groupes WhatsApp y sont actifs dans la lutte contre la criminalité de quartier. Des projets pilotes dans différentes communes néerlandaises ont démontré que le nombre d'effractions a diminué de 50%. Beaucoup de communes et quartiers en France testent le procédé qui reste très réactif dans un délai bref.

Numéros utiles :

Gendarmerie St Paul en Jarez 04.77.73.22.07

Commissariat Saint Chamond 04.27.40.21.21

Bac Saint Etienne 07.86.41.35.10

INFORMATIONS ENEDIS

enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU

RAPPEL

ZOOM SUR L'ELAGAGE

Qui est en charge de l'élagage à proximité des lignes électriques



A la charge de l'occupant ou propriétaire :

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable

avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

À la charge d'Enedis

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins

Règles de sécurité à respecter pour les élagages

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V. Dans le doute sur la nature de la ligne, laissez une distance de 5m.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au **09 726 750 42**
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis au **09 726 750 42**

CONSEIL N° 1 :

Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité (www.enedis.fr).

CONSEIL N° 2 :

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

CONSEIL N° 3 :

Vérifiez que votre assurance "responsabilité civile" prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire

DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES



Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :



assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches

(à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{er} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue

➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE

AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES

MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

TARIFS SALLE POLYVALENTE ET SALLE RENEE PEILLON

La réservation de la salle devient ferme et irrévocable (sauf cas de force majeure) après le paiement d'un acompte égal à 50 % du tarif de location.

	Salle polyvalente (SP)	Salle Renée Peillon (SRP)	SP + SRP
Caution	500 €	230 €	730 €
Location aux particuliers	450 €	210 €	600 €
Autres 15h-18h	150 €	100 €	NON
Ménage par employée communale	110 €	70 €	150 €
Location du samedi au lundi matin (si pas de tennis de table ou autre manifestation le dimanche matin)	750 €	350 €	1000 €
Location aux associations	350 €	200 €	500 €
Ménage par employée communale	110 €	70 €	150 €

La location des salles polyvalentes – COVID 19 Règles sanitaires

Conformément au décret du 10 juillet 2020, dans sa version consolidée du 20 juillet 2020, la tenue de ces événements est possible mais reste contrainte au respect strict des règles sanitaires énumérées ci-dessous conformément à l'article 3 dudit décret :

- Le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans ou plus ;
- La zone du rassemblement est délimitée afin d'éviter que des personnes extérieures à la manifestation puissent s'y mêler ;
- Les entrées et sorties sont matérialisées et du gel hydroalcoolique est mis à disposition ;
- Des règles de distanciation physique sont préconisées et doivent être rappelées aux organisateurs de l'événement le cas échéant : installation de places assises ou à défaut, mise en œuvre d'un dispositif de démarcation au sol si l'espace le permet (une place libre sur deux). Par ailleurs, pour faciliter les déplacements au sein de l'espace dédié à la manifestation, il convient de mettre en place des cheminements par du marquage au sol le cas échéant.

Pour toutes les manifestations l'organisateur s'engage à faire respecter les gestes barrières et la distanciation sociale, comme rappelé ci-dessus. En cas de non-respect il engage sa responsabilité.

Pour mémoire les rassemblements en ERP n'ont pas à être déclarés auprès de la préfecture, s'ils réunissent moins de 1500 personnes. Seuls les événements de 1500 personnes et plus sont soumis à déclaration.

DÉCHÈTERIES



Horaires d'ouverture de la déchèterie St-Chamond

Nous vous informons que depuis le lundi 15 juin, les horaires d'ouverture de l'ensemble des déchèteries de Saint-Etienne Métropole reprennent les horaires habituels de la période été.

Liste des déchets acceptés par la Déchèterie de Saint-Chamond :

Huiles usées, médicaments non utilisés, petits déchets chimiques en mélange, déchets de métaux ferreux, déchets métalliques en mélange, déchets de verre, déchets d'emballages en verre, déchets de papiers et cartons, déchets d'emballages en papier ou carton, déchets de matières plastiques, déchets d'emballages en matières plastiques, déchets de bois, équipements hors d'usage, équipements électriques et électroniques hors d'usage, gros appareil à dominante métallique de type "blanc" pour les ménages, gros appareils de production de froid, petit électroménager hors d'usage, écrans, dont appareils à tubes cathodiques, encombrants ménagers divers, déchets de piles et accumulateurs, piles électriques usagées, batteries usagées, tubes fluorescents, toner d'impression, déchets verts, déchets et matériaux en mélange, déchets de construction et de démolition, déchets de béton et briques.

Horaires d'ouverture de la déchèterie St-Chamond

Période d'été 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi: Fermé le matin : 14h à 19h

Mardi au vendredi: 10h à 12h-14h à 19h

Samedi : 9h30 à 12h - 14h à 19h

Dimanche : 9h30 à 12h Fermé Ap-midi.

Période d'hiver du 1^{er} Nov Au 31 mars

Horaires identiques, **fermeture à 18h.**
Déchèterie fermée les jours fériés.

Une nouvelle déchèterie « La Briquèterie » est dorénavant ouverte à Lorette.

Infos déchets : 0 800 882 735
+ d'infos : saint-etienne-metropole.fr

DERNIERE MINUTE

A l'heure où le Bulletin Municipal a été rédigé, je parlais du risque incendie. Hélas, ce que je redoutais est arrivé.

Je demande à toutes et à tous d'être extrêmement vigilants. Pas d'écobuage, pas d'incinération de végétaux.

Je rends hommage aux nombreux pompiers qui sont intervenus et aux capitaines, commandant et colonel qui ont œuvré et réussi à obtenir l'arrivée des bombardiers et canadiens.

Merci également aux bénévoles locaux qui ont prêté main forte ou au transfert de tuyaux ou autres.

Un grand merci à la famille PACCALLET Nicolas du Mont qui a permis l'implantation du PC chez eux et aidé à la logistique.

Votre Maire
Jean-Claude FLACHAT

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage sans un représentant légal a pour obligation de justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale pour sortir du territoire français.

CORRESPONDANCE DE PRESSE

Nouveau correspondant de presse

Le Progrès :

Monsieur André DUCO

Tel : 07 50 60 57 03

andre.duco@pom2pin.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Lundi et Mardi : 8h30 à 12h

Mercredi : 8h00 à 12h

Sauf le premier mercredi du mois

Jeudi : 8h30 à 12h et de 14h à 18h30.

Vendredi : 8h30 à 12h et de 14h à 17h00

☎ 04.77.36.08.58

✉ mairie@la-valla-en-gier.fr

ETAT-CIVIL

TRANSCRIPTION DE DECES

CLERJON née SEYTRE Marie, Andrée décédée le
08 juillet 2020

SEYTRE Louis, Etienne décédé le 10 août 2020

CLOT Philippe, Alfred, Florent décédé le 24 août
2020

INHUMATION

CLERJON née SEYTRE Marie, Andrée inhumée le
10 juillet 2020

SEYTRE Louis, Etienne inhumé le 13 août 2020

BARNIER Paul, Roger inhumé le 13 août 2020

MAILLON René, Jean, Marcel inhumé le 04
septembre 2020

NOS COMMERCES DE PROXIMITE



TOUS RÉUNIS

ÉPICERIE PRIMEUR

RELAIS POSTE et CAFÉ DE LA POSTE

Sylvie HERVIER

Possibilité de livraison à domicile.

☎ 06.67.66.90.12.

BUREAU DE POSTE et CAFÉ DE LA POSTE

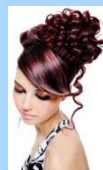
☎ 04.77.20.02.30

Lundi au samedi matin : 8h30-13h

Mardi après-midi: 17h-19h

Vendredi après-midi: 17h30-21h

Dimanche : 8h-14h - 17h30-21h



COIFFURE : Le Salon de Virginie

☎ 04.77.20.01.15.



Beauté Nature

Esthétique au Salon de virginie

Sonia Faure

☎ : 06.70.70.86.46



ATELIER POTERIE

La Gerbe

Françoise SAVARINO

☎ 04.77.20.00.03



AUBERGE DE LA JASSERIE

Commune de la Valla en Gier
Alain & Jean-Marc MASSON
42660 LE BESSAT
☎ 04.77.20.40.16



BOULANGERIE L'épi Vallaud

Adeline et Nicolas RIFELDE
☎ 09.53.59.25.20



AUBERGE DE LA BARBANCHE

Madame et Monsieur Christian BRUN
Le Plateau de la Barbanche
La Valla-en-Gier
42100 SAINT-ETIENNE
☎ 04.77.20.40.43
aubergebarbanche@orange.fr



LES AUBRACS DE SALEYRES

Vente directe de viande
Sébastien THOLOT
☎ 06.58.42.11.84
sebaubrac@orange.fr
Site internet : www.lesaubracsdesaleyres.fr



La Cascade

☎ 04 77 20 00 89
contact@restaurantlacascade.fr

Barrage de la Rive
42131 La Valla en Gier



Jennifer BONY / Photographe

☎ 06 22 24 89 51
jennifer.bony@hotmail.com



ARB : depuis 2007
Agencement et rénovation du bâtiment
DELAUD Cédric
☎ 07.61.21.12.58
arb42@hotmail.fr



Séances d'hypnose
Soins énergétique, Géobiologie
Véronique BESSY
126 chemin de la croix du chirat
Le Chirat, 42131, La Valla en Gier
06 64 39 07 33
vero.rcpg@yahoo.fr



Maçonnerie Paillot Marra Yannick Paillot

Maçonnerie Générale - Construction et rénovation
de villa Toiture - Habillage bandeaux et sous face
toiture Dallage - Petits travaux
Port : 06.73.96.63.67
Tél. : 04.77.75.10.95
@ : maconneriepaillotmarra42@yahoo.com
www.maconnerie-paillot-marra.fr

*Les commerçants ou artisans de notre commune
désirant être inscrits sur la liste de proximité sont
invités à nous transmettre leurs coordonnées en
mairie.*

Pour des raisons d'économie substantielles, Le Petit Journal est
imprimé en noir et blanc. Vous pouvez le retrouver en couleur sur
le site. : <http://www.la-valla-en-gier.fr>
Dépôt légal: Septembre 2020 - Imprimé en France - Imprimeur :
Mairie de La Valla-en-Gier 42131 - Directeur publication et
Rédacteur en chef : Michel LEGRAND